Réf. Farde e-Assemblées : 2722209

N° OJ : **55**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Mme Apolline MALEVEZ.- Subside : 7.800,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que la chercheuse sollicite un subside pour la réalisation d'une étude consacrée au groupe sculpté "La Maturité" de Victor ROUSSEAU, situé entre le Marché au Bois et la rue Ravenstein à Bruxelles ;

Considérant que le projet vise à replacer cette œuvre dans son contexte historique, social et artistique, notamment par l'identification des modèles féminins ayant servi à sa réalisation et par une analyse de leur place dans l'entourage de l'artiste ;

Considérant que l'étude prévoit également une analyse iconographique approfondie de l'œuvre, permettant de proposer une lecture plus nuancée et inclusive de sa représentation de la maturité ;

Considérant que la recherche sera menée par Mme Apolline MALEVEZ, chercheuse postdoctorante à l'Université de Gand, spécialisée dans l'étude des entourages d'artistes en Belgique aux XIXe et XXe siècles ainsi que dans les représentations de la vieillesse dans l'art ;

Considérant que le budget présenté s'élève à 7.800 euros TTC, correspondant à quinze jours de travail de recherche et de rédaction ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33101 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 7.800,00 EUR à l'article 93006/33101 du budget ordinaire 2026 à Mme Apolline MALEVEZ pour le projet "La représentation des femmes dans l'art public" est adopté.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)